



AVIS PUBLIC 2018-016

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-267 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (ZONE 60-C, 63-P ET 263-R)

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement 2018-266 concernant le règlement modifiant le règlement 2006-116 : règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zone 60-C, 63-P et 263-R).

Ce règlement prévoit la création d'une nouvelle zone soit la zone 263-R à partir de la zone 63-P.

Donné à Asbestos, Québec, le 20 juin 2018.

Me Marie-Christine Fraser, greffière